

🕒 **PPL corruption transnationale / Sénat** : Le Sénat a adopté dans la nuit de jeudi à vendredi la proposition de loi de M. Jean-Pierre SUEUR, vice-président (PS) de la commission des Lois, relative à l'affectation des avoirs issus de la corruption transnationale, qui vise à lutter contre l'accaparement de biens publics ou privés au profit d'une minorité d'oligarques qui bénéficient indûment d'un enrichissement illicite. A l'échelle de la planète, la Banque mondiale estime que ces détournements représentent entre 20 et 40 milliards de dollars, soit entre 20 et 40 % de l'aide annuelle mondiale au développement. Notre pays abrite un nombre conséquent de ces fonds. Le texte adopté permet de préciser notre cadre législatif afin de faciliter la restitution de ces sommes aux populations victimes et ne pas laisser le sentiment de "double peine" pour celles-ci (cf. BQ du 21/03/2019).